



N° 23/CA/02/001

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix février, à dix heures 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. MERIEAU,

Absent(e)s : M. DORLEANS M. LARY, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Didier CALAS

Objet n° 1 : Marché de services passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Prestations d'entretien courant et de nettoyage des sanitaires du camping municipal Pech d'Ay » : Approbation et autorisation de signature du marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2222-22 et L.2122-23,

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 21/CD/11/24 en date du 26 novembre 2021 portant sur la transformation de l'EPIC « Office du Tourisme » en EPIC « Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains » à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 22/CA/01/02 en date du 13 janvier 2022, nommant Madame L. LACAZE-OLIVER Directrice de l'EPIC- Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Considérant l'importance de mettre en place une prestation de qualité pour le nettoyage des sanitaires du camping Pech D'Ay,

Considérant la procédure de mise en concurrence en date du 29/11/2022 selon la procédure adaptée (MAPA) en application du Code de la Commande Publique,

Considérant le rapport d'analyse des offres et la décision de la commission MAPA en date du 20/01/2023,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Première Ville thermale de France, Balaruc-les-Bains accueille plus de 52 000 curistes annuellement, dont une partie fait le choix de s'installer dans les campings municipaux.

A ce titre et dans un souci perpétuel de bon accueil en lien avec un environnement soigné et sécuritaire, le Service des Campings de la ville de Balaruc les Bains souhaite mettre en place une prestation de qualité concernant l'entretien courant et le nettoyage des sanitaires du Camping Municipal Pech D'Ay.

C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un marché public ordinaire selon la procédure adaptée de fournitures et de services portant sur l'entretien courant et de nettoyage des sanitaires du camping Pech D'Ay.

Ce marché ordinaire est passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Compte tenu de sa saisonnalité (7 mois), il fera l'objet, pour chaque saison, de 5 ordres de service de démarrage correspondant aux fréquences suivantes :

- Ouverture
- Nettoyage basse saison
- Nettoyage Haute saison.
- Nettoyage basse saison
- Fermeture

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Les prestations se dérouleront :

- Remise en état avant l'ouverture : semaine du 6 au 10 mars 2023 ;
- Entretien courant : du 11 mars au 16 octobre 2023 ;
- Remise en état après fermeture : semaine du 18 au 22 octobre 2023.

➤ **Détail des prestations**

Remise en état d'ouverture

- Nettoyage à Haute Pression des sols, murs, parois, équipements, siphons au sol et abords des blocs
- Détartrage, désinfection et essuyage de l'ensemble des équipements
- Détartrage, désinfection et essuyage de l'ensemble des surfaces verticales
- Enlèvement des toiles d'araignées
- Mise en place des sacs poubelle
- Nettoyage du système de ventilation mécanique

Remise en état de fermeture

- Nettoyage à Haute Pression des sols, murs, parois, équipements, siphons au sol et abords
- Détartrage, désinfection et essuyage de l'ensemble des équipements
- Détartrage, désinfection et essuyage de l'ensemble des surfaces verticales
- Désinfection des supports de poubelle
- Nettoyage du système de ventilation mécanique

Nettoyage quotidien/ hebdomadaire/mensuel

TÂCHES À RÉALISER	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel
Aération des locaux	X		
Evacuation et remplacement des sacs poubelles fournis par le candidat	X		
Balayages des sols intérieurs et extérieurs	X		
Détartrage, désinfection et essuyage :			
- Douches			
- Lavabos			
- WC			
- Urinoirs	X		
- Bacs à vaisselle			
- Eviers alimentaires			
- Bacs à linge			
- Dévidoirs chimiques			
Détartrage, désinfection et essuyage de l'ensemble des surfaces verticales	X		
Lavage et essuyage des vitreries et de leur encadrement complet		X	
Lavage et essuyage des miroirs	X		
Lavage et essuyage manuel des sols	X		
Nettoyage à Haute Pression pour décapage des sols, murs, parois, équipements, siphons, abords des sanitaires (coursives)		X	
Désinfection des supports de poubelle		X	
Dépoussiérage des équipements (extincteurs, tuyauterie, convecteurs, VMC)			X
Dépoussiérage des parties hautes et basses		X	
Enlèvement des toiles d'araignées		X	
Dépoussiérage des ventilations mécaniques			X

➤ **Prestation supplémentaire éventuelle**

Fourniture et mise en place de papier hygiénique dans les WC des deux blocs sanitaires (17 WC) à raison d'une distribution moyenne de trois fois par semaine, en s'adaptant à la consommation liée à la fréquentation saisonnière du camping.

Le présent contrat repose sur une obligation de résultat. L'objet de ce contrat est de maintenir l'hygiène et la propreté dans les locaux concernés. L'entreprise sera soumise à une obligation de résultats et devra en permanence assurer la continuité du service.

Ouverture de mi-mars à mi-octobre (Arrêté Préfectoral).

Pour 2023 : du 11 mars au 16 octobre

➤ **Créneaux horaires des missions quotidiennes**

	Basse saison*	Haute saison**
8h00-10h00	Lundi/Mardi/Mercredi Vendredi/Samedi	Lundi → Samedi
15h00 - 17h00		Lundi → Samedi
	Nettoyage Haute pression le mercredi de 15H/17H	

***Basse saison** : de l'ouverture au 31 mai inclus et du 1^{er} octobre à la fermeture du Camping.

****Haute saison** : Du 1^{er} juin au 30 septembre inclus

Le descriptif complet est précisé dans le cahier des charges du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Service des Campings de la Ville de Balaruc les Bains a donc recherché pour sa clientèle un prestataire afin d'assurer l'entretien courant et le nettoyage des sanitaires.

En application du Code de la commande publique, la procédure lancée pour le marché de fournitures courantes et de services afin d'assurer l'entretien courant et le nettoyage des sanitaires du camping municipal PECH D'AY de Balaruc-les-Bains est celle de la procédure adaptée ouverte prévue à l'article R.2123-1 1^o du Code de la commande publique.

Le marché est conclu à prix forfaitaire, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Concernant les conditions de consultation, il est proposé pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, des critères notés sur 20 et pondérés comme énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations	20.0 %
2.2-Méthodologie	20.0 %
2.3-Contrôles	10.0 %
2.4-Réactivité	10.0 %

Les sous-critères sont notés sur 20.

Dans le dossier de consultation aux entreprises, il a été en outre demandé aux candidats de fournir, à l'appui de leur offre, un cadre technique de réponse dans lequel le candidat décrit les moyens spécifiquement dédiés à l'exécution de la mission (humains et techniques), la méthodologie, les contrôles et leur réactivité pour assurer la continuité du service en cas d'absence d'un agent par exemple.

Un avis de publicité a été envoyé via le site internet de la ville de Balaruc-les-Bains, le dossier de consultation est également disponible sur la plate-forme de dématérialisation utilisé par l'office du tourisme à l'adresse suivante :

<http://www.ville-balaruc-les-bains.com/liste-marches-publics.htm>.

L'avis de publicité a été diffusé via la plateforme de dématérialisation AWS le 29/11/2022.

La date limite de retour des plis étant fixée le vendredi 23 décembre à 13h00, le nombre d'offres reçues dans le délai est de 3, aucune offre n'a été reçue hors délai.

A l'issue de l'analyse des offres, le candidat le mieux-disant est : L'entreprise LITTORAL NETTOYAGE, domiciliée 1064, avenue des Eaux Blanches - 34200 SETE.

Pour un montant annuel de :

HT :	29 370,06 €
TVA 20% :	5 874,01 €
Soit TTC	35 244,07 €

Décomposition de l'offre retenue	Montant HT
Offre de base	28 444,40 €
PSE 01 Fourniture et mise en place de papier hygiénique	925,66 €

Cette offre correspond aux critères et besoins du Service des Campings Municipaux de La Ville de Balaruc les Bains.

Compte tenu de ces éléments, M. Le Président demande au Conseil D'Administration :

- D'approuver les termes de la consultation « Entretien courant et nettoyage des sanitaires » du Camping Pech D'Ay de la Ville Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- D'autoriser Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'entreprise citée ci-après :

LITTORAL NETTOYAGE - 34200 SETE

- D'autoriser Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

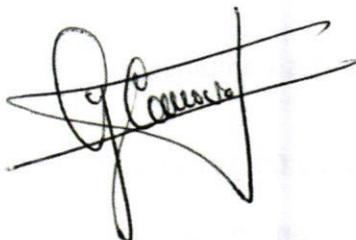
- Approuve l'exposé de son Président,
- Approuve les termes de la consultation « Entretien courant et nettoyage des sanitaires » du Camping Pech D'Ay de la Ville Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- Autorise Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec l'entreprise citée ci-après :

LITTORAL NETTOYAGE - 34200 SETE

- Autorise Madame La Directrice de l'EPIC Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

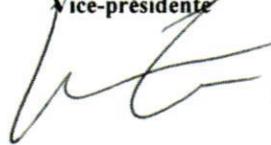
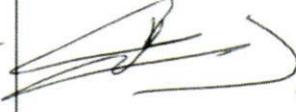
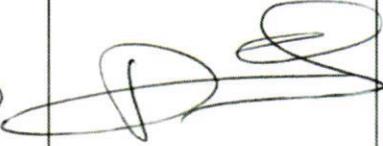
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 16 février 2023
Le Président, Gérard CANOVAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Canovas', written over a horizontal line.

Publiée et exécutoire, le 21/02/2023
Le Président, Gérard CANOVAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Canovas', written over a horizontal line.

Gérard CANOVAS Président, 	Brigitte LANET Vice-présidente 	Angel FERNANDEZ 	Didier CALAS 
Eddy DORLEANS	Claude MERIEAU 	Pierre LARY	Cathy DUMAS